Un appui à la parentalité sur votre territoire

Le Lieu d'accueil enfants parents

Création, suivi et demande de financement

- Guide méthodologique -

Préambule

Lieu de parentalité, le Laep est un espace convivial qui accueille de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

C'est un espace de jeu libre pour les enfants et de paroles pour les parents, un lieu de transition entre la maison et l'extérieur.

Les familles sont accueillies par des professionnels ou des bénévoles formés à l'écoute, garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Lieu d'éveil et de socialisation, il favorise en douceur l'autonomie et la séparation, l'apprentissage des règles et des limites.

On y joue, on rencontre d'autres parents, on favorise les échanges entre enfants, on prépare l'entrée à l'école maternelle...

Ce guide méthodologique va vous aider à créer le Laep, il est également un outil de suivi et d'évaluation.

Sommaire

FICHE 1 ..... Identité de la structure

FICHE 2 ..... Étude de besoins du territoire Projet

FICHE 3 ..... du Laep

FICHE 4 ..... Fonctionnement du Laep

FICHE 5 ..... Éléments administratifs

FICHE 6 ..... Évaluation

Annexe 1 ..... Référentiel des Lieux d'accueil enfant/parent (Laep)

Charte des Laep en Seine-et-Marne

Annexe 2 ..... Éléments de sécurité

Annexe 3 ..... Outils d'évaluation quantitative

Annexe 4 ..... Exemples de questionnaires

Annexe 5 .....

FICHE 1

Identité de la structure

Nom du/des Lieu(x) d'accueil enfants parents :

- Adresse(s)
- Téléphone
- Fax
- Courriel
- Site Internet[1]
- Date d'ouverture

Responsable et/ou référent du Laep :

- Nom et coordonnées

Gestionnaire :

- Nom (commune, Ccas, association, etc...)
- Représentant (Président, élu, responsable…)
- Adresse (si différente de l'adresse du Laep)
- Tél
- Courriel (de préférence boîte fonctionnelle[2])

1 *Spécifique au Laep ou si non spécifique au Laep donnant des informations sur le Laep*

2 *boîte fonctionnelle : mail non personnalisé à l'enseigne de la structure (ex. laep.leslibellules@neuf.fr)*

FICHE 2

Étude de besoins du territoire

L'étude du territoire est la condition préalable à tout projet de création de service à la famille, en général et en particulier, celle d'un Laep.
Elle consiste à recueillir des données, décrire et analyser le territoire en faisant apparaître ses principales caractéristiques.
L'étude de besoins (diagnostic, constats) crée une dynamique partenariale qui mobilise les acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels, bénévoles, ou associatifs… Ce partenariat engage une réflexion sur l'opportunité du projet et peut entraîner des professionnels et/ou des bénévoles d'horizons divers à s'investir dans la création et le fonctionnement du Laep.

Type de territoire

- Commune urbaine ou rurale ?
- Quartier(s) ou secteur (s) d'une commune ?
- Intercommunalité ?

Données démographiques

- Nombre d'habitants
- Nombre d'enfants de 0/3 ans et de 3/6 ans
- Nombre de naissances par an, sur les 5 dernières années
- Prévision des naissances pour l'année à venir

Situation socio-économique

Taux d'activité :

- féminine .....
- masculine .....

Nombre de mères en congé parental.....
Nombre de pères en congé parental.....

Besoins exprimés par les familles (comment, par qui ?)

Recensement de l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans et des services destinés aux enfants de moins de 6 ans ?

- Modes d'accueil collectifs : crèches (collectives, parentales, familiales), microcrèches, multi-accueils, haltes-garderies...
- Assistants maternels
- Gardes à domicile
- Autres : jardins d'éveil, maisons d'assistants maternels…
- Nombre de Relais assistants maternels
- Nombre d'écoles maternelles
  Age d'admission .....
- Nombre d'accueils de loisirs maternels
  Age d'admission.....
- Accueils périscolaires
  Age d'admission.....
- Lieux d'accueil enfants parents .....
- Autres :
  Centres sociaux ou structures d'animation locale
  Consultations de Protection maternelle et infantile
  Associations de soutien à la parentalité

Développement du territoire envisagé (facultatif)

- Nombre d'habitants actuels et à terme ?
- Nombre de logements actuels et à terme ?
  Quel terme ?

Constructions prévisibles (facultatif)

- Nombre de constructions individuelles en location, en accession
- Nombre de constructions collectives en location, en accession

Ces données peuvent être collectées auprès de :

- Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne
- Mairies ou Communautés de communes
- Relais assistants maternels (Ram)
- Insee : https://www.insee.fr/fr/accueil

FICHE 3

Projet du Laep

Origine du projet (cf. annexe 1 : Référentiel des Laep - circulaire 2015-11 du 13 mai 2015)

A partir du diagnostic (cf. fiche 2), doivent apparaître les problématiques, les besoins repérés et les ressources qui amènent à envisager la création d'un Laep.

Les objectifs

De quelle manière avez-vous l'intention de décliner les objectifs de la charte (cf. annexe 2) qui sont pour rappel :

- Développer la socialisation des enfants et des adultes grâce à la rencontre avec d'autres
- Rompre l'isolement et créer du lien social entre les familles
- Aider à la séparation en favorisant la sécurité affective de l'enfant et des parents
- Prévenir d'éventuelles difficultés dans la relation enfant-parent
- Permettre de valoriser les compétences des parents

Le partenariat

Listez les partenaires de la structure et leur degré d'implication

- Quels partenaires ?
- Quelles formes de partenariat (concertation, collaboration, action, financement)

Les familles

Déclinez les modalités de participation des familles : financière ou autre

Veillez à l'application des principes de la charte :

- lieu ouvert à tout enfant de la naissance à 6 ans maximum, toujours accompagné d'un parent ou d'un adulte référent ainsi qu'aux futurs parents,
- les personnes sont accueillies dans le respect de l'anonymat et/ou en toute confidentialité,
- obligation pour l'adulte accompagnant de rester dans le lieu avec l'enfant,
- les personnes accueillies choisissent librement de venir sans inscription préalable,
- participation des familles (financière ou autre)...

FICHE 4

Fonctionnement du Laep

Public accueilli, jours et horaires de fonctionnement

Pour un accueil de qualité, il est recommandé en moyenne de limiter le groupe à 20 personnes maximum enfants et adultes (19 si une seule issue de secours, 25 si 2 salles sont disponibles et 2 issues de secours).

Pour chaque lieu d'accueil indiquer :

- La commune d'implantation et l'adresse
- La capacité d'accueil globale (parents et enfants)
- La tranche d'âge des enfants accueillis en lien avec le règlement

Qui contacter ?

- La DPMI-PE du Département pour une visite du site 01 64 14 76 78
- La mairie
- La communauté de communes
- Le SDIS 77

Amplitude d'ouverture pour chaque lieu :

Nombre d'heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total hebdo-madaire	Total annuel
Matin								
Après-midi								
Nbre de séances								

Les locaux :

Les locaux devront respecter les normes de sécurité (cf. annexe 3). Dans la mesure où il existe des implantations multiples, décrire chaque lieu et la configuration des pièces. Si possible, fournir un plan ou un croquis pour chaque lieu.

Précisez si les locaux sont

- indépendants ou intégrés dans un équipement (si oui, préciser lequel)
- mis à disposition, loués, mutualisés

Mise en oeuvre de la charte :

- un ou des lieux (x) clairement identifié (s),
- un aménagement de l'espace adapté en fonction du public reçu,
- une mise à disposition de jeux,
- des jours et horaires d'ouverture adaptés au public,
- un libre accès pendant les heures d'ouverture.

Les moyens humains :

Précisez les moyens humains, d'une part pour la globalité de la structure et d'autre part pour chaque séance d'accueil.

Pour chaque catégorie de personnel, précisez : la qualification, le statut (salarié, bénévole, mis à disposition par…) et la durée de travail en Equivalent Temps Plein :

- Responsable
- Accueillants
- Superviseur[1]
- Autres

Les principes de base de la charte :

- la présence constante de deux accueillants minimum,
- les accueillants ont une expérience dans le domaine de l'écoute et/ou de la petite enfance.

Concernant la formation du personnel, précisez en outre les modules de formation, stages prévus, participation à des colloques …

La garantie du cadre :

Précisez les modalités mises en oeuvre pour garantir le fonctionnement du Laep dans le respect de ses principes de base.

Pour garantir le cadre, la charte prévoit :

- d'élaborer un projet et de le décliner pour les accueillants et les accueillis,
- de définir des règles de fonctionnement.

Illustrez par un exemple le principe de la charte :

- un Laep n'a pas de visée thérapeutique et éducative mais peut en produire les effets.

Les instances de fonctionnement

Afin de garantir les missions du Laep, il est indispensable de mettre en place des instances permettant le fonctionnement en interne et la collaboration avec les partenaires en externe. Certaines sont obligatoires, d'autres sont recommandées.

- Présentez chacune de vos instances permettant le fonctionnement de votre structure, en précisant :

- la composition,
- la fonction : ex : validation, concertation, régulation, suivi,
- le rythme.

1 *La supervision sera à détailler dans la partie «les instances de fonctionnement»*

- Les instances suivantes sont obligatoires :

- la supervision : 8 heures/an/accueillant
  accompagnement obligatoire des accueillants par un superviseur (psychologue clinicien ou psychanalyste) recruté par l'équipe.

- le comité de suivi :
  par le Département 77, (cf. annexe 4 : outil d'évaluation quantitative ou qualitative).

- Les instances recommandées peuvent être :

- des réunions d'équipe d'accueillants,
- une instance de réflexion sur le fonctionnement et l'évaluation du Laep,
- des réunions de réseau, avec d'autres lieux d'accueil enfants-parents,
- l'assemblée générale,
- des commissions spécifiques pour les structures communales ou intercommunales…,
- des contacts avec les services petite enfance des Maisons départementales des solidarités (Mds), le service d'intervention sociale de la Caf 77, les professionnels de structures ou les services d'accueil petite enfance.

Indiquez comment ce principe de la charte (cf. annexe 2) sera appliqué (objectifs de la supervision, fréquence…)

Les moyens et outils de communication :

Indiquez les moyens et les outils de communication envisagés ou mis en place.

Si des outils existent déjà, merci de les joindre (exemple : plaquette, photos…).

FICHE 5

Éléments administratifs

CAF 77

LORS DE LA CRÉATION :

Pour les associations	Documents à fournir	Pour les collectivités territoriales
Relevé d'identité bancaire	Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire
- Projet de fonctionnement (fiche 1 à 4) - Attestation prouvant que l'accueillant réalise ou a réalisé une démarche de formation - Diplôme du superviseur	Qualité du projet	- Projet de fonctionnement (fiche 1 à 4) - Attestation prouvant que l'accueillant réalise ou a réalisé une démarche de formation - Diplôme du superviseur
Formulaire de prestation de service Laep prévisionnel dûment complété, signé et revêtu du cachet (tableur) : http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-seine-et-marne/partenaires-locaux/professionnels-de-l-enfance-de-la-jeunesse-et-de-la-parentalite/imprimes-prestation-de-service	Pérennité/Activité	Formulaire de prestation de service Laep prévisionnel dûment complété, signé et revêtu du cachet (tableur) : http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-seine-et-marne/partenaires-locaux/professionnels-de-l-enfance-de-la-jeunesse-et-de-la-parentalite/imprimes-prestation-de-service
Fiche de référencement https://www.mon-enfant.fr/c/portal/partenaire/login	monenfant.fr	Fiche de référencement https://www.mon-enfant.fr/c/portal/partenaire/login
Récépissé de déclaration en Préfecture - Numéro Siren - Siret	Existence légale	- Arrêté préfectoral portant création d'un Epci et détaillant le champ de compétence - Numéro Siren - Siret
Statuts de l'association	Vocation	Statut détaillant les champs de compétence pour les Epci
Liste datée des membres du bureau et du Conseil d'administration	Capacité du contractant	/

POUR LE SUIVI ANNUEL :

- Formulaire de prestation de service Laep réel à adresser pour le 30 avril de l'année N+1 dûment complété, signé et revêtu du cachet (liquidation définitive - compte de résultat)

http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-seine-et-marne/partenaires-locaux/professionnels-de-l-enfance-de-la-jeunesse-et-de-la-parentalite/imprimes-prestation-de-service

POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT LAEP

- Demande de renouvellement à formuler par le gestionnaire (courriel)

AIDE COMPLÉMENTAIRE CAF 77

- Attestation Caf 77 de l'activité réalisée à N-1 selon Règlement Intérieur Caf pour aide sur fonds locaux.

À réception de l'attestation Caf 77 de l'activité à N-1 paiement de l'aide sur fonds locaux selon le Règlement Intérieur Caf 77 en cours.

LE DÉPARTEMENT 77

LORS DE LA CRÉATION :

Pour le dossier administratif :

- Le courrier d'intention du gestionnaire ou délibération portant création de la structure
- Le projet de création
- Un RIB
- Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année N
- Le compte de résultat N-1

Pour les locaux :

- Le plan métré des locaux avec superficie des pièces
- L'avis du Service départemental d'intervention et de sécurité (Sdis) pour les établissements classés « ERP 4ème catégorie » : compte-rendu de la commission de sécurité
- L'attestation du Maire donnant autorisation pour ce lieu à recevoir du public avec la capacité d'accueil
- L'assurance du bâtiment
- Les consignes évacuation-incendie, photocopie du plan d'évacuation

POUR LE SUIVI ANNUEL

- Le rapport d'activité (cf. fiche 6)

POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT LAEP

- Le courrier de demande de renouvellement de la convention

FICHE 6

Évaluation

Bien que le fonctionnement du Laep n'ait pas débuté, il est cependant nécessaire de prévoir dès la conception du projet les modalités d'évaluation mises en oeuvre. Ces dernières sont indispensables pour procéder à l'évaluation annuelle de vos actions et au paiement de la prestation de service (solde N-1).

Chaque Laep peut construire sa propre trame d'évaluation, cependant certains éléments devront être nécessairement inclus dans le rapport d'activité transmis au Département 77.

Évaluation quantitative :

Les tableaux joints en annexe 4 « outils d'évaluation quantitative » indiquent les données quantitatives à fournir lors de votre bilan annuel sur la fréquentation (nombre de séances, de personnes accueillies...), sur la typologie (sexe, âge des enfants, commune d'origine...) et sur les supports de communication (journaux, affiches...).

Indiquez en outre, sur le fonctionnement du Laep, les éléments suivants :

- Nombre d'accueillants par séance
- Nombre de réunions d'équipe
- Nombre de supervisions
- Nombre d'autres réunions

Vous pouvez de plus ajouter des données complémentaires que vous pensez significatives.

Évaluation qualitative : indicateurs

L'évaluation qualitative est plus difficile à appréhender, voici cependant quelques exemples d'indicateurs pouvant vous aider à analyser l'atteinte de vos objectifs :

- Degré de satisfaction des familles
- Effet sur le lien social (ex : Création de liens amicaux, de voisinage, de solidarités …)
- Effets sur les personnes
- Effets sur l'environnement (ex : ouverture d'un autre Laep ; d'une autre structure)
- Participation des familles
- Etc…

Les outils d'évaluation :

Ces outils sont à construire en respectant l'anonymat et la confidentialité. Ils ne sont pas obligatoires. Voici quelques pistes :

- Un cahier tenu par et pour l'équipe d'accueillants, en complément du tableau de fréquentation peut permettre, en préservant l'anonymat et la confidentialité, de mémoriser la perception des accueillants.
- Les réunions d'équipe donnent lieu à des échanges et conduisent à des évaluations intermédiaires.
- Des questionnaires à destination du public accueilli (cf. exemples en annexe 5).

De plus, lors de votre bilan à présenter au comité de suivi et dans votre rapport d'activité (le Département 77), vous mettrez en évidence, notamment :

- les effets concernant :
  - les enfants et adultes accueillis,
  - les accueillants,
  - la gestion du lieu,
  - la dynamique locale,

- les facteurs facilitant le fonctionnement gagnent également à être repérés,

- l'efficacité des actions d'information, de communication et de promotion du lieu,

- la pertinence des outils de fonctionnement et de suivi,

- les commentaires, les questionnements, les enseignements à tirer pour la poursuite ou le renouvellement du projet,

- les freins et les obstacles liés au fonctionnement de la structure et au contexte extérieur.

Ne pas oublier de vérifier :

- Les objectifs atteints totalement, partiellement, non atteints
- Les évolutions par rapport aux années précédentes
- L'analyse des résultats - facteurs explicatifs
- Les écarts entre la prévision et la réalisation

Dans votre projet, précisez les personnes, partenaires impliqués, rythme des évaluations, choix des indicateurs, des outils.

Référentiel des lieux d'accueil enfants parents (Laep)

1. *Objectifs et nature de l'activité des Laep*

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le Laep est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le Laep favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Structure souple, le Laep se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

Dans chaque Laep, l'action menée s'adapte en fonction de la population accueillie, des locaux, de la composition de l'équipe d'accueillants, de l'intégration avec d'autres activités portées éventuellement par le gestionnaire.

2. Principes d'intervention

La diversité des Laep soutenus par la prestation de service de la branche Famille s'exerce à l'intérieur d'un cadre structurant.

Le projet du Laep doit répondre aux principes suivants :

- l'accueil de l'enfant s'effectue en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent : pendant la durée de l'accueil, l'enfant est sous la responsabilité de son parent ou de l'adulte référent qui l'accompagne ;
- les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants : le Laep ne constitue pas un lieu d'animation. Il ne propose pas un programme d'activités pré-établi ;
- la participation est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité : la fréquentation du Laep repose sur une libre adhésion des familles et l'accueil est souple, sans formalités administratives, sans rendez-vous préalable, au rythme choisi par la famille. Pour garantir l'anonymat, le Laep ne fait pas d'exploitation des données individuelles recueillies. Les accueillants sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité sur les situations qu'ils ont à connaître dans le cadre de leur activité. Toutefois, ce principe de confidentialité doit être levé partiellement à l'égard des autorités administratives et judiciaires lorsque les dispositions légales en vigueur

y obligent les intervenants (article L.226-2-1 et L. 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles sur la transmission des informations préoccupantes) ;

- la gratuité ou une participation modique est retenue. La fréquentation d'un Laep ne peut être conditionnée par l'exigence d'un paiement. Lorsqu'une participation est demandée aux familles, celle-ci doit privilégier les contributions en nature laissées à l'appréciation des familles (participation au goûter par exemple) ;
- les accueillants ne sont pas positionnés dans des fonctions d'expertise ou de conseils : les interventions des accueillants s'appuient sur l'écoute et l'observation de l'enfant d'une part et des parents d'autre part. Ils favorisent les interrelations entre l'enfant et son parent, mais également entre les divers enfants accueillis et entre les divers adultes qui les accompagnent.

3. Conditions de fonctionnement et d'encadrement des Laep

A- Le public accueilli et l'information des familles

Le Laep est en premier destiné à accueillir de jeunes enfants âgés dès leur naissance et jusqu'à leurs six ans accompagnés de leur(s) parent(s). L'accueil des futurs parents peut être intégré au projet, sans être exclusif.

Les assistants maternels, qui constituent la grande majorité des adultes référents qui accompagnent les enfants, doivent privilégier les activités proposées par le relais assistants maternels (Ram), lorsqu'il en existe sur le territoire, de façon à ne pas « prendre la place » des familles dans ces structures.

Afin de faciliter la connaissance par les familles des Laep proches de leur domicile, les coordonnées des Laep doivent être disponibles sur le site www.mon-enfant.fr et régulièrement mises à jour par le gestionnaire.

B- Le travail en partenariat et/ou en réseau

Le projet de fonctionnement d'un Laep ne peut se concevoir qu'au moyen d'un partenariat actif entre les différents acteurs du territoire, notamment la protection maternelle et infantile, les communes ou intercommunalités, les équipements d'accueil du jeune enfant, les Ram, etc.

Ainsi, le travail en partenariat et/ou en réseau a pour objectif de :

- partager un diagnostic, de suivre et faire connaître l'activité des Laep et d'en dresser le bilan ;
- organiser l'échange sur les pratiques et outils professionnels pour éviter l'isolement des accueillants ;
- mutualiser dans la mesure du possible les séances d'analyse de la pratique ou de supervision et/ou l'organisation de sessions de formation.

Ce travail s'inscrit dans le cadre, soit :

- d'un comité de pilotage propre au Laep ;
- d'un comité de pilotage lié au contrat « enfance et jeunesse » ou aux schémas départementaux de services aux familles ;
- d'un réseau de Laep ou d'un réseau d'acteurs relatifs à la parentalité dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) en particulier.

C- Le développement d'actions ou d'activités complémentaires

Au regard du diagnostic des besoins de la population ou de la demande du public accueilli, le gestionnaire du Laep peut développer des actions ou activités complémentaires (groupes de parole, réunions ou conférences thématiques, programme d'ateliers ou d'activités parents-enfants, ouverture d'un accueil pour les plus grands, etc.).

Dans ce cas, elles doivent se dérouler en dehors du temps d'ouverture du Laep et n'ouvre pas droit à la prestation de service.

Toutes ces actions ou activités complémentaires peuvent être valorisées dans le cadre des Reaap et peuvent être communiquées auprès des familles au moyen des initiatives locales du site www.mon-enfant.fr.

D- L'équipe d'accueillants

A chaque séance, au moins deux accueillants doivent obligatoirement être présents pour être garants du respect des règles de vie spécifiques à ce lieu, de la réalisation du projet et favoriser la qualité de l'accueil vis-à-vis du public. La présence d'accueillant(s) supplémentaire(s) peut être préconisée en fonction de la capacité d'accueil du lieu.

Un accueillant est un professionnel (salarié du Laep ou mis à disposition) ou un bénévole. Les accueillants sont formés à l'écoute et à la posture d'accueillant en Laep. Ils bénéficient d'analyse de la pratique régulièrement et/ou de supervision.

La fonction et la compétence d'accueillant est valorisée auprès des personnes accueillies, quelles que soient la formation ou la profession exercée par l'accueillant ou le statut de l'accueillant (bénévole/salarié). Pour cela, une formation à la posture d'accueillant en Laep est nécessaire quel que soit le parcours professionnel ou personnel de la personne accueillante.

La mixité de l'équipe d'accueillants est recherchée (mixité des origines professionnelles, des références théoriques et, si possible, équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes parmi l'équipe d'accueillants).

La neutralité des accueillants s'exprime par une attitude discrète, compréhensive, une absence de jugement et de questions intrusives. Cette neutralité est d'autant plus nécessaire lorsque l'accueillant intervient à un autre titre auprès des familles sur le même territoire (professionnel d'une autre structure, assistant de service social par exemple).

L'équipe d'accueillants se réunit régulièrement pour approfondir et discuter le fonctionnement de son projet.

Les accueillants doivent par ailleurs participer à des séances d'analyse de la pratique et/ou de supervision (8 heures par accueillant et par an minimum).

La régularité des séances favorise en effet la qualité des pratiques :

- l'analyse de la pratique permet d'expliciter dans un cadre collectif les relations établies et les difficultés rencontrées durant les accueils avec les familles, de réfléchir au sens des attitudes en les confrontant à l'opinion des autres membres de l'équipe, de trouver enfin la bonne distance vis-à-vis des personnes accueillies ;
- la supervision permet au professionnel de réfléchir individuellement avec un superviseur sur ce qu'il met en jeu en tant que personne dans sa pratique quotidienne auprès des usagers.

L'analyse de pratique et/ou la supervision sont menées avec des professionnels extérieurs à l'équipe.

Elles se distinguent des temps d'information et de coordination de l'équipe.

Le gestionnaire est garant du projet mis en œuvre par l'équipe d'accueillants (salariés, bénévoles, mis à disposition).

4. Financement par la branche Famille

L'étude du respect du référentiel s'effectue au moyen de l'étude des pièces justificatives suivantes :

- projet de fonctionnement comportant les caractéristiques de l'environnement, l'origine et les objectifs du projet, les moyens humains et matériels, le partenariat, un planning de service mentionnant les heures de fonctionnement (qui correspondent à l'addition du nombre d'heures d'ouverture du service pour l'accueil enfants parents au nombre d'heures d'organisation de l'activité)
- attestation d'activité prévisionnelle en début d'année, et réelle en fin d'année ;
- le budget prévisionnel et le compte de résultat.

Charte des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) en Seine-et-Marne

Qu'est-ce qu'un LAEP ?

Les principes de base

Le fonctionnement du LAEP

Le rôle des accueillants

Charte signée par :

Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

Le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne

Le Président de la Ligue Française de Seine-et-Marne

ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ

Attestation d'assurance responsabilité civile	☐ Oui	☐ Non
Voies d'accès dégagées :		
Portes	☐ Oui	☐ Non
Portes-fenêtres	☐ Oui	☐ Non
Fenêtres	☐ Oui	☐ Non
Issues de secours	☐ Oui	☐ Non
Prises électriques sécurisées	☐ Oui	☐ Non
Téléphone (fixe ou portable)	☐ Oui	☐ Non
Trousse de secours[1]	☐ Oui	☐ Non
Assurance responsabilité civile recommandée	☐ Oui	☐ Non
Assurance du bâtiment	☐ Oui	☐ Non
Sanitaires adaptés à la taille des enfants	☐ Oui	☐ Non
Si Non :		
Marchepied Lavabos	☐ Oui	☐ Non
Marchepied Sanitaires	☐ Oui	☐ Non
Réducteur Sanitaires	☐ Oui	☐ Non
Protections :		
Radiateurs (risques de chocs et brûlures)	☐ Oui	☐ Non
Portes (Anti-pince doigts)	☐ Oui	☐ Non
Angles droits (Meubles, …)	☐ Oui	☐ Non
Produits d'entretien rangés en hauteur	☐ Oui	☐ Non
Cuisine non accessible aux enfants	☐ Oui	☐ Non
Tables et chaises adaptées aux enfants	☐ Oui	☐ Non
Jeux respectant la norme NF et les critères d'âge	☐ Oui	☐ Non
Tapis amortisseurs pour les jeux de motricité	☐ Oui	☐ Non
Accessoires de convivialité (cafetière…) hors de portée des enfants	☐ Oui	☐ Non

1 - Trousse de secours : 1 savon de Marseille - Antiseptique non allergisant et incolore - Compresses stériles - Pansements individuels de plusieurs tailles - 1 paire de ciseaux - 1 pince à échardes - Sérum physiologique en dosettes - Gants à usage unique (obligatoire pour les soins) - Bande élastique non collante.

OUTILS D'ÉVALUATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

Un comité de suivi est à organiser par le gestionnaire :

- 18 mois après la création du Laep
- 6 mois avant le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement du département.

Évaluation sur :

- la fréquentation
- la typologie : commune d'origine, sexe, âge
- les supports de communication

Nom du LAEP :
Relevé de l'activité annuelle en 20..

Fréquentation		Nb d'enfants	Nb de séances (1/2 journées)	Moyenne enfants/séance	Nb d'adultes	Moyenne adultes/séance
Janvier	Nom du Site 1					
	Nom du Site 2					
	Nom du Site 3					
TOTAL JANVIER						
Février	Nom du Site 1					
	Nom du Site 2					
	Nom du Site 3					
TOTAL FEVRIER						
Mars	Nom du Site 1					
	Nom du Site 2					
	Nom du Site 3					
TOTAL MARS						
Avril	Nom du Site 1					
	Nom du Site 2					
	Nom du Site 3					
TOTAL AVRIL						
Mai	Nom du Site 1					
	Nom du Site 2					
	Nom du Site 3					
TOTAL MAI						
Juin	Nom du Site 1					
	Nom du Site 2					
	Nom du Site 3					
TOTAL JUIN						
Juillet	Nom du Site 1					
	Nom du Site 2					
	Nom du Site 3					
TOTAL JUILLET						
Août	Nom du Site 1					
	Nom du Site 2					
	Nom du Site 3					
TOTAL AOUT						
Septembre	Nom du Site 1					
	Nom du Site 2					
	Nom du Site 3					
TOTAL SEPTEMBRE						
Octobre	Nom du Site 1					
	Nom du Site 2					
	Nom du Site 3					
TOTAL OCTOBRE						
Novembre	Nom du Site 1					
	Nom du Site 2					
	Nom du Site 3					
TOTAL NOVEMBRE						
Décembre	Nom du Site 1					
	Nom du Site 2					
	Nom du Site 3					
TOTAL DECEMBRE						
TOTAL ANNUEL		ENFANTS	SEANCES	MOYENNE ENF.	ADULTES	MOYENNE AD.
Nom du Site 1						
Nom du Site 2						
Nom du Site 3						
TOTAL ANNUEL						

GRAPHIQUES MENSUELS DE L'ANNEE 20..

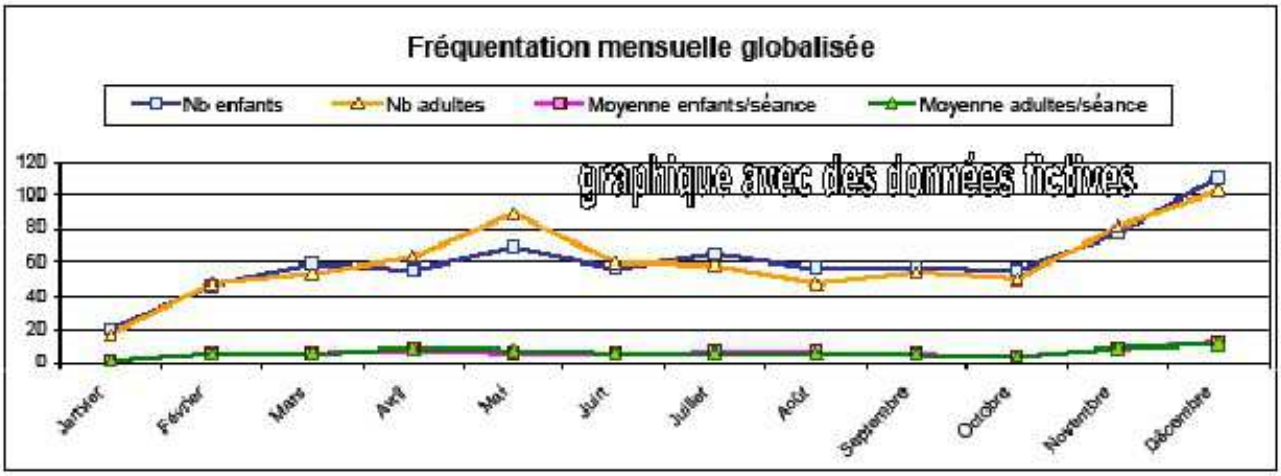

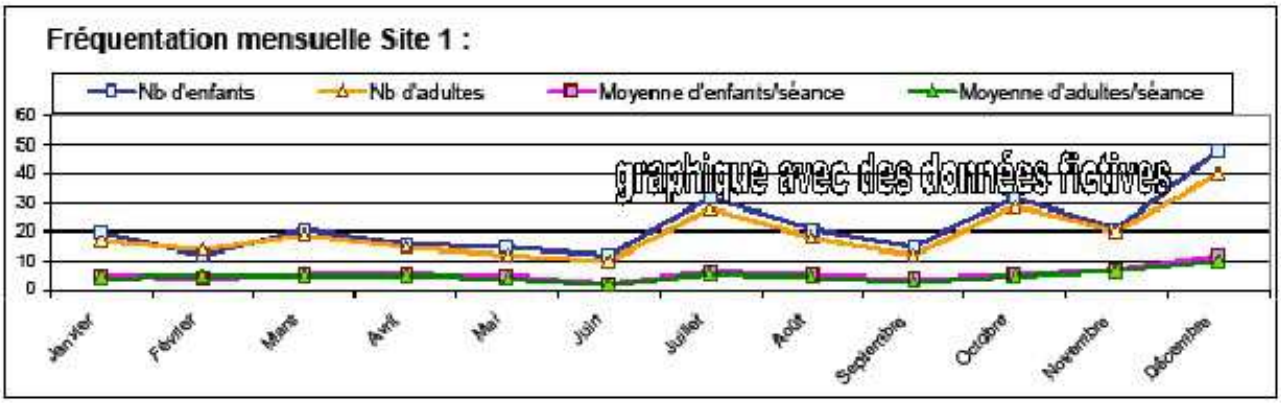

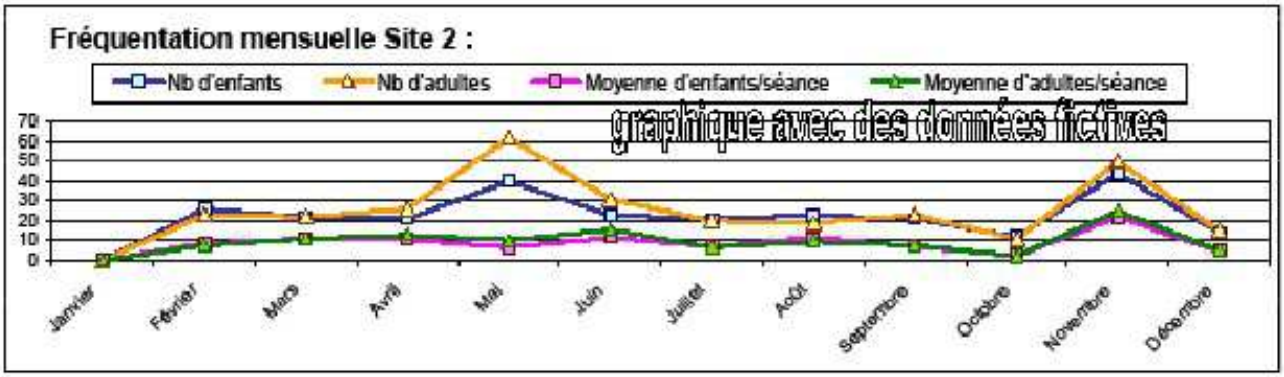

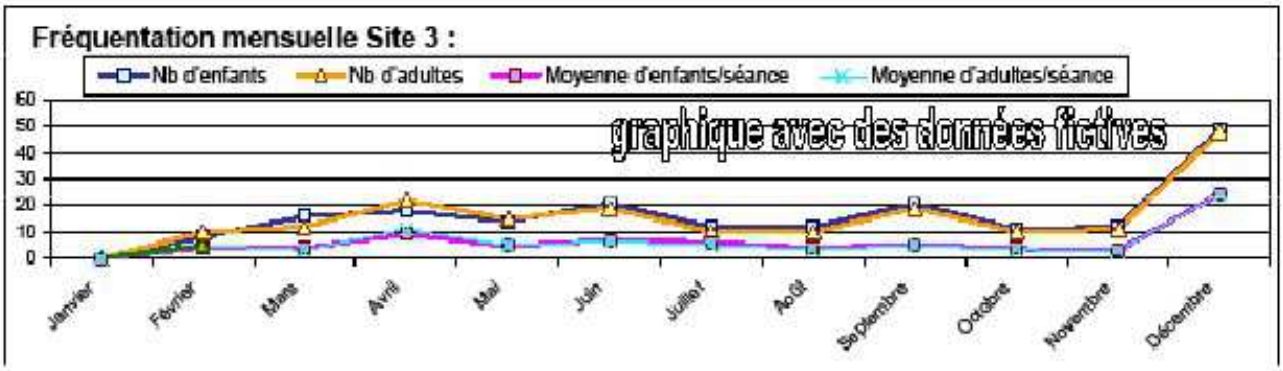

	Nom du Site 1	Nom du Site 2	Nom du Site 3	TOTAL
Fréquentation annuelle	en nbre	en nbre	en nbre	en nbre
Enfants	10	13	9	32
Adultes	4	5	4	13
Total	14	18	13	45

Les adultes sont	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %
Les mères	5	125%		0%		0%	5	38%
Les pères	1	25%		0%		0%	1	8%
Les grands-parents	3	75%		0%		0%	3	23%
Les assistants maternels	2	50%		0%		0%	2	15%
Autres	1	25%		0%		0%	1	8%
Futurs mères ou parents n'accompagnant pas d'enfant	1	25%		0%		0%	1	8%

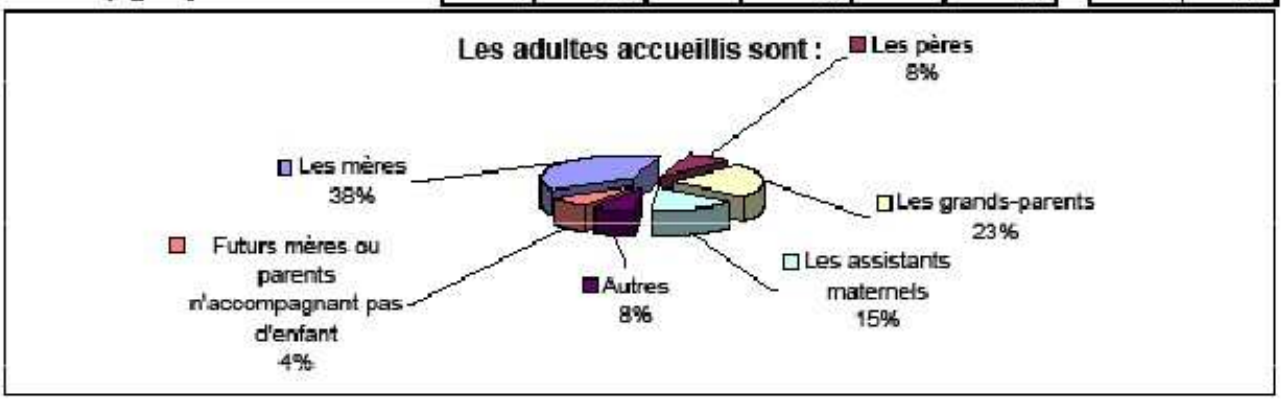

Données fictives permettant d'alimenter les graphiques

Commune d'origine	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %
AAA	3	12%	1	100%	1	100%	5	18%
BBB	5	20%		0%		0%	5	18%
CCC	2	8%		0%		0%	2	7%
DDD	6	24%		0%		0%	6	22%
EEE	5	20%		0%		0%	5	18%
FFF	4	16%		0%		0%	4	15%
hors 77		0%		0%		0%	0	0%
Nbre de communes au total	25		1		1		27	

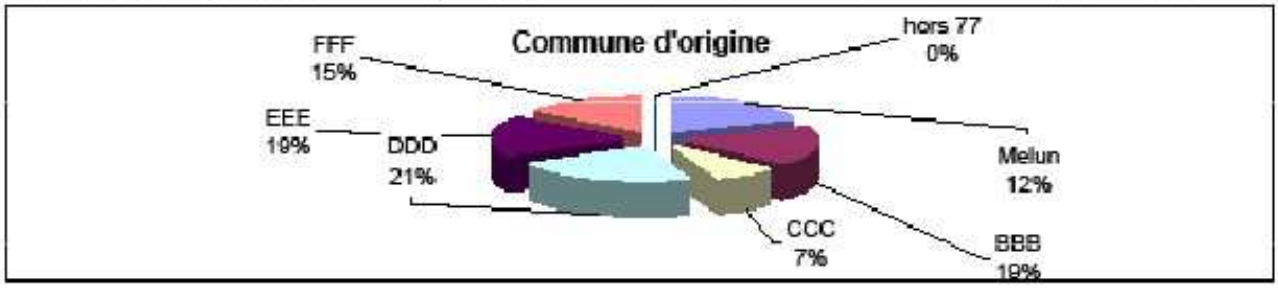

Nom du LAEP:

	Année N-2		Année N-1		Année N	
Fréquentation	en nbre		en nbre		en nbre	
Enfants						
Adultes						
Total						
Les adultes sont	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %
Les mères						
Les pères						
Les grands-parents						
Les assistantes maternelles						
Autres						
Futurs mères ou parents n'accompagnant pas d'enfant						
Commune d'origine	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %
-						
-						
-						
-						
-						
-						
-						
Nbre de communes au total	0		0		0	
Age des enfants	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %
de 0 à 6 mois						
6 mois à 12 mois						
1 à 2 ans						
2 à 3 ans						
+ 3 ans						
Sexe	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %
Féminin						
Masculin						
Venant pour	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %
La première fois						
La deuxième fois						
Plus de 2 fois						
Origine de l'information	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %
Journaux						
Tracts, affiches						
PMI et Travailleurs médico-sociaux						
Bouche à oreille						
Mairie						
Internet						
Autres						

Temps d'accueil total annuel				
Temps présence par enfant	Moy.			
Nbre enfant par séance	Moy.			
Nbre personnes par séance	Moy.			
Nbre de participations				
Nbre de séances				

	Nom du Site 1		Nom du Site 2		Nom du Site 3		TOTAL	
Age des enfants	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %
de 0 à 6 mois	2	20%		0%		0%	2	13%
6 mois à 12 mois	5	50%		0%		0%	5	33%
1 à 2 ans	3	30%		0%		0%	6	40%
2 à 3 ans	1	10%		0%		0%	1	6%
+ 3 ans	1	10%		0%		0%	1	6%

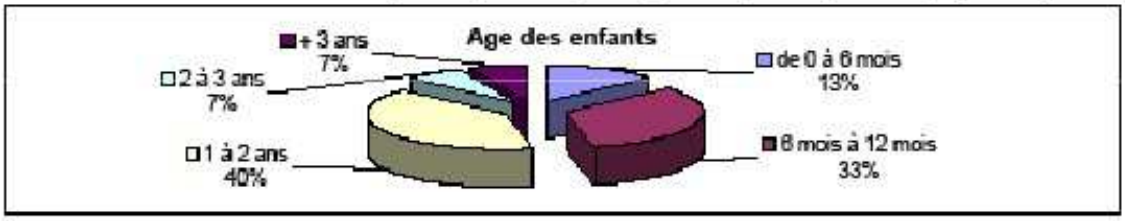

Sexe des enfants (facultatif)	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %
Féminin	5	50%	2	15%	3	33%	10	77%
Masculin	8	80%	4	31%	3	33%	15	115%

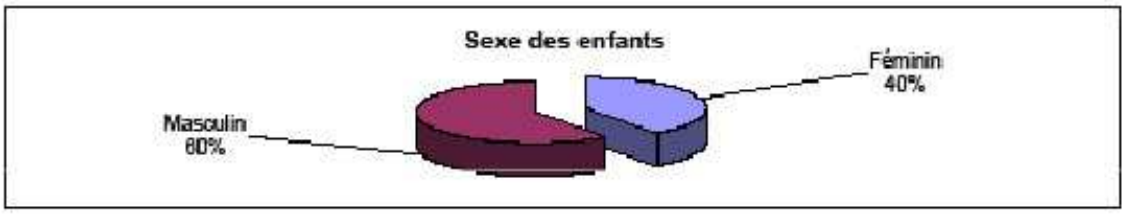

Venant pour	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %
La première fois	2	20%	2	15%	1	11%	5	38%
La deuxième fois	3	30%	2	15%	0	0%	5	38%
Plus de 2 fois	1	10%	1	8%	2	22%	4	31%

	Nom du Site 1		Nom du Site 2		Nom du Site 3		TOTAL	
Origine de l'information	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %	en nbre	en %
Journaux	2	50%	1	20%	1	25%	4	31%
Tracts, affiches	1	25%	0	0%	0	0%	1	8%
PMI et Travailleurs médico-sociaux	1	25%	0	0%	0	0%	1	8%
Bouche à oreille	1	25%	0	0%	0	0%	1	8%
Mairies	1	25%	0	0%	1	25%	2	15%
Internet		0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres	1	25%	0	0%	0	0%	1	8%

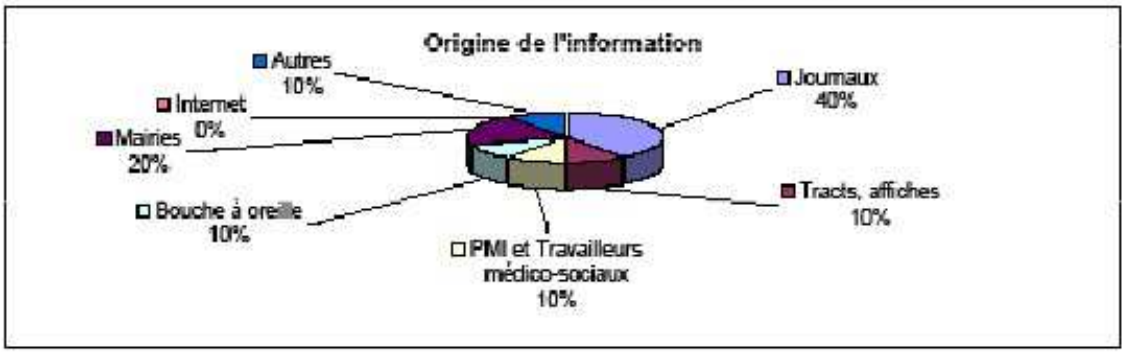

ÉVALUATION : EXEMPLES DE QUESTIONNAIRES DE SUIVI

N.B. : il s'agit de questionnaires à questions ouvertes, il peut être envisagé de les compléter par des questions fermées

Exemple 1

Nous souhaitons avoir votre avis sur le Laep afin de mieux répondre à vos attentes. Merci de prendre le temps de remplir ce questionnaire. Les résultats vous seront communiqués ultérieurement.

Comment avez-vous connu ce Laep ?

Quand êtes-vous venu(e) pour la première fois ?

A ce moment là, qu'est-ce qui vous a motivé ?

Fréquentez-vous ce lieu à titre personnel ☐ ou professionnel ☐

Qu'est-ce que ce Laep vous apporte et/ou vous a apporté ?

Qu'attendez-vous de ce Laep ?

Si vous avez un mot ou une expression pour définir ce lieu que diriez-vous ?

Faites-vous connaître ce Laep autour de vous ? oui ☐ non ☐

Auriez-vous envie de le faire connaître ?

Si oui pourquoi ? .....

Si non pourquoi ? .....

Quels sont selon vous les points à améliorer ?

Merci, vous êtes notre meilleur relais

Exemple 2

Nous souhaitons avoir votre avis sur le Laep afin de mieux répondre à vos attentes. Merci de prendre le temps de remplir ce questionnaire. Les résultats vous seront communiqués ultérieurement.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de venir dans ce lieu ?

Qu'est-ce que cela apporte à l'enfant que vous accompagnez ?

Dans sa relation avec vous

Dans sa relation avec d'autres (fratrie, autre parents, autres enfants, autres adultes)

Au niveau du jeu

Comment l'enfant parle t-il de ce lieu ?

Qu'est-ce que ce lieu vous apporte ?

Dans votre relation avec l'enfant

Dans votre relation avec les autres (adultes, enfants)

Qu'est-ce qui est le plus important pour vous dans ce lieu ?

Si vous parlez de ce lieu à quelqu'un qui ne le connaît pas, qu'en dites-vous ?

Avez-vous des suggestions pour améliorer ce lieu ?

Merci, vous êtes notre meilleur relais

Notes